

LES BILLETS EN EURO SE DESSINENT

CLAUDE VIGIER*

« Il faudra qu'ils soient pratiques, beaux et sûrs et ils devront bien entendu être mis en circulation dans les délais prescrits ».

Telle est en substance la teneur des instructions qui ont été données à ceux qui ont reçu mission de concevoir les futurs billets européens et de préparer leur production et leur émission.

L'enjeu est de taille. Malgré l'importance croissante des règlements scripturaux, le billet de banque reste l'instrument de paiement le plus familier du grand public. De plus, son anonymat lui confère toujours un pouvoir d'attraction irrésistible auprès de bon nombre d'épargnants. C'est ainsi qu'en France, où la circulation fiduciaire est pourtant relativement moins développée que dans beaucoup d'autres pays, chaque habitant détient en moyenne une vingtaine de billets dans son portefeuille, dans son sac à main... ou dans une cachette.

Au-delà de sa fonction économique, le billet de banque est en outre devenu un élément du patrimoine culturel national comme en témoignent, par exemple, l'intérêt – parfois critique – que suscite le lancement d'une nouvelle vignette et la passion – pas toujours désintéressée – à l'égard des billets anciens que manifeste un nombre de collectionneurs en progression constante.

Il est sans doute excessif d'affirmer, avec certains sociologues, que l'acceptation des billets européens sera déterminante pour la réussite de la monnaie unique. Cependant, elle paraît de nature à y contribuer fortement. C'est en tout cas l'opinion des Gouverneurs des banques centrales des pays signataires du Traité de Maastricht qui, dès 1992, ont demandé à un groupe de travail de réfléchir aux caractéristiques des futurs billets et à leurs conditions de fabrication et d'émission.

Quelques mois après le sommet des chefs d'Etat et de Gouvernement de Madrid, qui ont notamment fixé au 1er janvier 2002 la date limite de mise en circulation des billets en euro (mot invariable par nécessité linguistique), il peut paraître intéressant de faire un point rapide sur l'état d'avancement du dossier.

Un groupe de travail technique

L'article 109 F du Traité instituant la Communauté européenne pré-

* *Caissier général de la Banque de France.*

voit notamment qu'en vue de préparer la troisième phase de l'Union économique et monétaire, l'Institut monétaire européen «supervise la préparation technique des billets européens libellés en ECU» (devenu EURO).

Cette préparation technique est assurée par un «groupe de travail sur l'impression et l'émission d'un billet de banque européen» auquel le Conseil de l'IME a confirmé le mandat que lui avait conféré, en mai 1992, le Comité des Gouverneurs des banques centrales des Etats membres de la Communauté économique européenne.

Ce groupe de travail est présidé depuis sa création par M. Alex Jarvis, responsable de l'imprimerie de la Banque d'Angleterre. Chacune des banques centrales des Etats membres de l'Union européenne y est représentée par deux personnes (en général, le responsable de la fabrication des billets et celui de l'émission et de l'entretien de la monnaie fiduciaire). Les fonctions de rapporteur sont assurées par M. Jean-Michel Dinand, agent de la Banque de France détaché à l'IME.

Ce sont donc une trentaine de spécialistes du papier-monnaie qui se réunissent périodiquement, le plus souvent au siège de l'IME à Francfort, pour étudier les caractéristiques des futurs billets européens. La tâche peut paraître facile. En réalité, elle est d'une grande complexité. Aussi bien, le groupe Jarvis a-t-il éprouvé le besoin de créer six sous-groupes de travail comprenant chacun, outre quelques uns de ses membres, des techniciens expérimentés dans différents domaines. Sur des sujets touchant à la sensibilité probable du public, il n'hésite pas par ailleurs à faire appel aux conseils d'experts en sciences humaines désignés par les banques centrales nationales.

Bien entendu, les experts et les sous-groupes produisent des rapports qui alimentent la réflexion du groupe Jarvis, lequel rend compte lui-même des progrès de ses travaux au Conseil de l'IME et sollicite de celui-ci des décisions permettant de les poursuivre.

La recherche d'un consensus est la règle parmi les membres du groupe. Ils n'y parviennent pas toujours d'emblée étant donné les différences d'approche des problèmes à résoudre et la propension naturelle de chacun à préserver les usages et les intérêts nationaux. Néanmoins, l'ambiance de travail est excellente et, au fil des réunions, un véritable esprit d'équipe s'est développé.

L'apparence générale des billets

La question s'est rapidement posée de savoir comment devraient se présenter les billets qui sont appelés à circuler dans les pays de l'Union européenne et certainement ailleurs.

Le groupe Jarvis a d'abord identifié six possibilités allant de billets strictement identiques pour tous les pays à des billets à dominante

nationale, en passant par des solutions intermédiaires dont la principale consistait à créer des billets «double-face», c'est-à-dire avec un côté européen et un côté national.

Cette solution moyenne était a priori séduisante. Ses partisans, rejoints et même devancés par des hommes politiques, pensaient en effet qu'il s'agissait d'un heureux compromis permettant à la fois d'affirmer l'identité européenne et de faciliter l'acceptabilité des billets par le public de chacun des pays.

Cependant, on mesura très vite les inconvénients de cette «fausse bonne idée». Il est en effet apparu que, ne serait-ce qu'en raison des flux touristiques, les billets ne tarderaient pas à se mélanger et qu'en particulier la circulation fiduciaire des pays de l'Europe du Sud comprendrait bientôt une forte proportion de coupures émises dans des pays de l'Europe du Nord. Il en aurait inévitablement résulté des difficultés d'identification de nombreux billets dissemblables et, partant, le risque d'un phénomène de rejet de la part du public. En outre, il aurait fallu que les banques centrales nationales trient systématiquement les billets selon leur origine et rapatrient les billets «étrangers» vers leur pays d'émission, ce qui aurait entraîné des coûts importants (acquisition de nouvelles machines de tri, frais de transport...).

Pour ces motifs, le groupe Jarvis a finalement conclu qu'il était souhaitable d'éviter ou, à tout le moins, de minimiser les références nationales sur les billets européens. Dans cet esprit, il a proposé au Conseil de l'IME, qui l'a approuvé, de limiter le choix à deux options : des billets rigoureusement identiques et des billets semblables comportant au verso un symbole national n'excédant pas 20 % de la surface de chaque coupure.

Une forte majorité en faveur de la première option semble se dessiner au sein du Conseil de l'IME, mais la décision n'interviendra pas avant la fin de l'année en cours. On notera avec intérêt que, d'après une enquête d'opinion réalisée par la SOFRES au deuxième semestre 1995 auprès de 3 000 habitants de 18 ans et plus de trois pays de l'Union européenne, 54 % des Allemands, 57 % des Français et 60 % des Belges préfèrent des billets identiques alors que les partisans d'un symbole national ne représentent respectivement que 39 %, 39 % et 35 % (7 %, 4 % et 5 % ne se prononcent pas). Les résultats de ce sondage et ceux, allant dans le même sens, d'une autre enquête effectuée aux Pays-Bas devraient normalement conforter la position majoritaire présumée du Conseil de l'IME. Il reste cependant que les habitants de certains pays imprégnés d'une tradition suivant laquelle un billet peut difficilement se concevoir sans le portrait d'une personnalité symbolisant l'unité nationale n'ont pas encore été consultés.

Le nombre des coupures

La gamme des billets nationaux qui circulent actuellement dans les quinze pays de l'Union européenne comporte de quatre à huit coupures et varie donc du simple au double. Était-il possible et souhaitable de parvenir à une solution intermédiaire qui satisfasse la plupart des ressortissants de ces pays ?

Les contacts pris dès 1993 entre le groupe Jarvis et celui des Directeurs des monnaies européens ont rapidement abouti à un accord de principe sur la séquence usuelle 1, 2, 5, tant pour les pièces que pour les billets, et sur le fait qu'il serait raisonnable de faire passer la frontière séparant les signes monétaires entre le 2 euro, qui serait une pièce, et le 5 euro, qui serait un billet. Ce second point a fait l'objet depuis lors de quelques controverses, mais il est désormais acquis.

Un consensus s'est également dégagé très vite au sein du groupe Jarvis sur la dénomination la plus élevée des billets, mais là encore une position irréversible n'a été arrêtée que tout récemment par l'IME. La plus grosse coupure sera de 500 euro, ce qui correspond approximativement à la contre-valeur des billets actuels de 1000 deutsche marks et de 1000 florins... et à celle, convertie en francs d'aujourd'hui, du billet de 500 F Pascal lorsqu'il a été émis en 1967.

En définitive, il y aura donc sept billets allant de 5 à 500 euro, en passant par 10, 20, 50, 100 et 200 euro. Quant aux pièces, elles seront au nombre de huit et s'échelonnent d'un centième d'euro (qui pourrait être appelé «cent») à 2 euro.

Le libellé des billets

Que les billets soient identiques ou semblables (cf. 2), ils devront nécessairement comporter le nom de l'unité monétaire et celui de l'émetteur.

Il n'y a plus de problème en ce qui concerne le nom de l'unité monétaire depuis que le mot invariable EURO a été officialisé au sommet de Madrid, si ce n'est que ce mot devient ΕΥΡΩ en alphabet grec. Il faudra donc trouver une solution qui pourrait consister, par exemple, à imprimer ΕΥΡΩ en caractères plus petits que EURO.

L'indication du nom de l'émetteur, la Banque Centrale Européenne, a causé beaucoup de soucis au groupe Jarvis car il existe douze langues officielles dans les quinze pays de l'Union, sans compter les idiomes. Il est vite apparu qu'il serait matériellement impossible d'imprimer douze versions ou plus du nom de l'émetteur sur des coupures de dimensions réduites sauf à utiliser des microlettres, ce qui n'aurait guère eu de sens aux yeux du public. C'est pourquoi le groupe a dû se résoudre à proposer au Conseil de l'IME, qui a accepté, de s'en tenir aux initiales de

la Banque Centrale Européenne qui ne comportent que cinq variantes dans les différentes langues, à savoir BCE, ECB, EZB, EKT et EKP.

Hormis la signature du Président de la BCE, qui ne sera pas précédée de son titre, les billets européens ne comporteront pas d'autres mentions en lettres. En particulier, l'obstacle de la diversité des langues a obligé à renoncer à l'usage consistant à imprimer en lettres la valeur faciale des billets – qui n'apparaîtra donc qu'en chiffres – et à faire mention des sanctions pénales qui frappent les contrefacteurs.

La sécurité des billets

L'ambition légitime de l'IME est de concevoir des billets qui figurent parmi les plus difficiles à contrefaire du monde. Cette ambition est principalement justifiée par la volonté de protéger le plus efficacement possible les résidents des pays dans lesquels les coupures européennes auront cours légal, mais aussi par les perspectives d'un «marché» à l'exportation.

Etant donné la stabilité promise à la future monnaie européenne, il est en effet probable qu'une demande se manifesterà dans de nombreux pays à monnaie fondante. La faveur dont bénéficient actuellement les billets en deutsche marks en Europe de l'Est ne peut que renforcer cette conviction. Par ailleurs, il n'est pas exclu que les coupures en euro viennent un jour concurrencer, voire supplanter, celles libellées en dollars pour certaines transactions ou comme instruments de thésaurisation dans bon nombre d'autres pays.

Aussi, le groupe Jarvis s'est-il attaché à sélectionner les signes de sécurité réputés les plus fiables pour les incorporer dans le papier et dans le dessin des futures vignettes. On comprendra qu'il n'est pas possible de divulguer la liste exhaustive des signes qui ont été retenus. Il faut cependant savoir qu'elle comporte toute une série de signes reconnaissables à l'oeil nu et des signes détectables uniquement à l'aide de machines, qui sont destinés à permettre aux banques centrales, ainsi qu'aux établissements bancaires et commerciaux équipés de distributeurs et d'accepteurs de billets, de s'assurer de l'authenticité des coupures.

Par ailleurs, un sous-groupe a été chargé de réfléchir dès à présent à une organisation permettant au SEBC de lutter avec un maximum d'efficacité, en collaboration étroite avec les services de police des Etats membres de l'Union monétaire, contre les faussaires dont on peut craindre des intentions aussi coupables que celles dont ils font preuve à l'égard des billets américains. L'idée de constituer une base de données des billets faux et celle d'un système d'éducation/information du public ont été avancées, sans préjudice d'une harmonisation des sanctions pénales qui répriment le faux-monnayage.

Les dimensions et les couleurs dominantes des billets

Alors que les formats des billets qui circulent dans les différents pays européens tendent à se rapprocher, la question des dimensions des billets en euro est paradoxalement l'une des plus difficiles à résoudre et n'a d'ailleurs pas encore été complètement réglée.

Bien qu'un signe permettant de reconnaître au toucher la valeur faciale de chaque billet leur soit spécialement destiné, les aveugles et malvoyants, représentés par la très influente Union Européenne des Aveugles, souhaiteraient que les sept coupures soient de dimensions différentes tant en longueur qu'en largeur (hauteur pour les spécialistes). A l'inverse, les fabricants d'automates plaident pour une uniformisation aussi poussée que possible.

Il est aujourd'hui probable que les aveugles l'emporteront assez largement. Il a en effet déjà été décidé que les sept coupures auront des longueurs différentes. Quant à la hauteur, la seule satisfaction qui pourrait être donnée aux fabricants d'automates consisterait à répartir les coupures en trois familles (par exemple, 5 et 10 euro, 20 et 50 euro, 100 à 500 euro) pour chacune desquelles elle serait identique.

C'est également à l'intention des malvoyants qu'il a été prévu d'attribuer à chaque coupure une couleur dominante nettement différenciée, à l'exemple des nouveaux billets français.

74

L'illustration des billets

Question sensible s'il en est, l'illustration des billets demande à être étudiée avec le plus grand soin et ceci d'autant plus qu'en regard de sept coupures, il y a quinze pays candidats potentiels qui entreraient vraisemblablement dans l'Union monétaire par vagues successives et qui pourraient être rejoints ultérieurement par d'autres pays.

C'est pourquoi le groupe Jarvis a jugé bon de prévoir plusieurs étapes dans le processus de décision et de faire appel à des compétences extérieures aux banques centrales.

Ainsi, un Comité consultatif de sélection des thèmes a-t-il été tout d'abord constitué avec pour mission de proposer des thèmes porteurs d'un message européen et à partir desquels pourraient être choisis des sujets dignes d'être représentés sur les billets. Ce comité a bien entendu pensé aux «Pères fondateurs de l'Europe», à des personnages historiques, à des écrivains, peintres ou inventeurs, à des monuments célèbres... pour finalement privilégier un thème traditionnel intitulé «Ages et styles», visant à illustrer l'histoire culturelle de l'Europe, et un thème abstrait/moderne, témoin du présent et orienté vers l'avenir.

Ce second thème peut surprendre dans la mesure où il sort des sentiers battus. Il ne manque cependant pas d'intérêt si l'on considère

qu'il vise à préfigurer un avenir européen que l'on espère paisible et radieux, par opposition à un passé plutôt tumultueux qui n'a pas laissé que des bons souvenirs. Par ailleurs, il permettrait, selon ses défenseurs, de ne pas imposer de limite à l'imagination créatrice des dessinateurs et se prêterait mieux qu'un thème traditionnel à la mise en évidence des signes de sécurité.

La deuxième étape du processus a consisté à demander à un autre comité consultatif d'experts de sélectionner des sujets susceptibles d'illustrer le thème «Ages et styles» avec une double contrainte : assurer un équilibre entre les portraits masculins et féminins et éviter les sujets à caractère national. Dès lors, il n'était plus question de retenir des personnages trop connus (pour le recto des billets) ou des monuments trop célèbres (pour le verso). La vérité oblige à dire que les sujets proposés par le comité pour représenter sept époques marquantes de l'histoire européenne (Antiquité, Moyen-Age roman puis gothique, Renaissance, XVIIIe, XIXe et XXe siècles) n'ont pas fait l'unanimité parmi les membres du groupe Jarvis et du Conseil de l'IME.

Cependant, il fallait continuer à avancer en passant à la troisième étape, celle d'une compétition graphique ouverte à des dessinateurs expérimentés choisis par les banques centrales nationales et comportant deux concours se déroulant en parallèle : un sur le thème traditionnel avec la possibilité pour les concurrents de s'écarter des sujets sélectionnés par le comité consultatif ad hoc, l'autre sur le thème abstrait/moderne, étant précisé que les douze étoiles du drapeau européen devraient figurer sur tous les dessins. La compétition a été lancée le 12 février dernier et les projets devront parvenir à l'IME le 20 septembre prochain après avoir été certifiés conformes au cahier des charges par les banques centrales. A signaler qu'en raison du retard apporté au choix entre billets identiques et billets semblables (cf. 2), les concurrents ont été invités à prévoir une «zone européenne» susceptible d'être transformée en «zone nationale».

Une quarantaine de projets sont attendus. Ils seront soumis à un jury de quinze personnalités (une par banque centrale) spécialisées dans plusieurs domaines (perception/psychologie, marketing/publicité, graphisme, histoire de l'art...) qui procédera à une présélection avec possibilité de panachage entre les séries de dessins. Le groupe Jarvis s'assurera ensuite que les projets présélectionnés sont compatibles avec les exigences techniques de l'impression fiduciaire et les transmettra, avec ses commentaires, au Conseil de l'IME pour décision.

Le calendrier prévisionnel de la suite des travaux

Dès que toutes les caractéristiques des sept billets en euro auront été précisément définies, c'est-à-dire en principe fin 1996/début 1997, com-

mencera une période de préparation industrielle et logistique à la production et à l'émission des nouvelles coupures et au retrait des signes monétaires nationaux.

En particulier, il faudra passer des dessins à des maquettes fiduciaires et des maquettes aux plaques d'impression. De nombreux essais devront ensuite être réalisés tant en ce qui concerne le papier que l'impression elle-même. Il conviendra aussi de prévoir des capacités de stockage suffisantes pour entreposer billets et pièces à mesure de leur fabrication et jusqu'à leur mise en circulation, puis pour recevoir les pièces et billets nationaux retirés de la circulation. Le problème du transport des valeurs revêtira également une grande importance, de même que l'adaptation des automates et des machines de tri aux spécificités des nouvelles coupures.

Cette énumération des études et travaux à entreprendre n'est évidemment pas exhaustive. S'y ajouteront notamment des problèmes connexes sur lesquels le groupe Jarvis a d'ailleurs déjà engagé une réflexion. Ainsi en est-il de l'échange des billets nationaux des pays participant à l'Union monétaire entre la date de fixation irrévocable des taux de change et celle de l'émission des billets en euro, en application des dispositions de l'article 52 du protocole des statuts du SEBC et de la BCE qui prévoient que les banques centrales devront faire le nécessaire pour assurer cet échange au pair. Un autre sujet de préoccupation est la redistribution vers les banques centrales de l'Europe du Nord des excédents de billets en euro accumulés par leurs homologues de l'Europe du Sud, afin de corriger les effets des flux transfrontaliers et d'harmoniser la qualité matérielle de la circulation fiduciaire dans l'ensemble de la zone monétaire européenne.

Parmi ces nombreuses questions, celles concernant la production et l'émission des coupures méritent un développement particulier en raison de leur importance relative et des délais à respecter.

La production des billets

La fabrication des billets en euro ne saurait commencer avant que la Banque Centrale Européenne, qui en sera l'émetteur, n'ait été créée et ses organes directeurs désignés. En fait, compte tenu des problèmes juridiques et pratiques qui devront être réglés au préalable et de la possibilité, au moins théorique, qu'aura la BCE de modifier les caractéristiques des billets conçus sous l'égide de l'IME, tout porte à croire que la production ne pourra guère commencer avant le début de l'année 1999.

A ce moment, les premiers pays participant à l'Union monétaire seront connus et le taux de change de leur monnaie par rapport à l'euro aura été fixé irrévocablement. Il sera donc possible de déterminer assez précisément la quantité de billets à produire pour satisfaire les besoins

initiaux des pays en question en prévoyant une marge suffisante pour constituer des encaisses de précaution et pour faire face à la demande extérieure qui pourrait se manifester dès l'émission.

La question cruciale qui se pose et qui n'a pas encore été abordée est de savoir qui fabriquera ces billets ? Une première réponse paraît pouvoir résulter du principe de décentralisation énoncé à l'article 12-1 des statuts du SEBC et de la BCE : cette dernière devrait logiquement s'en remettre aux banques centrales nationales. Une réponse complémentaire pourrait être inspirée par le simple bon sens et la morale politique : chaque banque centrale devrait avoir vocation à fabriquer la quantité de billets nécessaires aux besoins nationaux, majorée d'une fraction de la marge évoquée ci-dessus, étant entendu qu'elle pourrait les fabriquer elle-même ou faire appel soit à une autre banque centrale, soit à une imprimerie privée.

Une question subsidiaire est de savoir comment s'organisera la fabrication ? Deux solutions sont concevables : une production individualisée en vertu de laquelle chaque imprimerie publique ou privée fabriquerait toutes les coupures ou bien une production mutualisée qui se traduirait par une spécialisation des imprimeries sur quelques coupures en application d'accords bilatéraux ou multilatéraux. Des simulations semblent indiquer qu'en dépit des transports supplémentaires qu'elle impliquerait, cette deuxième solution serait plus avantageuse en termes de coûts et de délais, surtout si l'option pour des billets identiques devait prévaloir. Moyennant quelques ajustements, elle ne serait pas incompatible avec le principe d'une juste répartition de la fabrication dans les conditions indiquées ci-dessus.

77

L'émission des billets

Selon les conclusions du sommet de Madrid, l'émission des billets en euro devra intervenir au plus tard le 1er janvier 2002. Commencera alors une période de double circulation n'excédant pas six mois et au terme de laquelle les billets nationaux seront privés du cours légal. Ceux-ci ne seront donc plus acceptés dans les transactions mais demeureront néanmoins remboursables en euro auprès des banques centrales nationales pendant un certain temps (dix ans dans le cas de la France).

Il serait à coup sûr souhaitable que la période de transition de six mois maximum puisse être raccourcie dans les faits comme le demandent par avance les établissements de crédit et les associations de commerçants. Pour cela, il conviendrait en premier lieu que les banques centrales dotent le réseau des banques commerciales de provisions de billets et de pièces avant le jour de l'émission mais sans débiter immédiatement leur compte, ce qui n'est pas habituel dans la plupart des pays européens et n'est pas exempt de risques. Il faudrait aussi que les multiples automa-

tes distributeurs ou accepteurs de billets et de pièces soient adaptés à un rythme très soutenu. Il faudrait enfin que le public adhère rapidement à la monnaie unique.

Pour les banques centrales, les difficultés résideront moins dans la mise à disposition des signes monétaires en euro que dans le retrait et le traitement des signes monétaires nationaux. Avant de procéder à la destruction des billets et à l'expédition des pièces vers des fondateurs, il sera en effet nécessaire de déceler les contrefaçons et donc de reconnaître à l'unité tous les signes monétaires reçus. Devant l'ampleur de la tâche, on ne voit pas comment l'utilisation de matériels complémentaires et le recours à du personnel intérimaire pourraient être évités. Il en sera d'ailleurs certainement de même dans l'ensemble du secteur bancaire.

La circulation fiduciaire des pays de l'Union européenne est de l'ordre de 12 milliards de billets auxquels s'ajoutent 8 milliards de coupures tenues en réserve. C'est dire l'importance du travail qui reste à exécuter, même si ces pays n'entrent pas tous d'emblée dans l'Union monétaire. Il n'existe pas de précédent comparable en la matière. Bien qu'elle soit souvent citée en exemple, l'opération réalisée en Allemagne à l'occasion de la réunification ne peut servir de repère tant en raison de ses dimensions relativement restreintes que du contexte. Il s'agissait en effet, en la circonstance, d'étendre à une partie d'un seul pays l'utilisation de billets préexistants que la population unanime aspirait à détenir rapidement, ne serait-ce qu'en raison d'une parité d'échange particulièrement avantageuse.

Les données fondamentales ne seront évidemment pas les mêmes pour l'Europe monétaire. D'aucuns s'étonnent pourtant qu'un délai d'environ trois ans à compter de l'introduction de la monnaie unique, fixée au 1er janvier 1999, soit nécessaire pour mettre les billets (et les pièces) en euro à la disposition du public. De l'avis des spécialistes, ce délai ne sera pas trop long pour fabriquer en quantité suffisante des produits de haute technologie et en assurer la diffusion, par des moyens de transport sécurisés, vers une myriade de points d'échange. Au demeurant, il ne sera sans doute pas trop long non plus pour permettre aux entreprises, bancaires ou autres, d'adapter leurs systèmes d'information concernant la monnaie scripturale et, surtout, pour préparer le grand public à un profond changement qui va bouleverser ses habitudes.